

Semestre européen pour la coordination des politiques économiques

2011/2071(INI) - 12/07/2011

Le Conseil a adopté:

- une recommandation concernant la mise en œuvre des grandes orientations des politiques économiques des États membres dont la monnaie est l'euro;
- pour chaque État membre, une recommandation concernant son programme national de réforme pour 2011 et portant avis concernant son programme de stabilité ou de convergence actualisé.

Le Conseil a ainsi conclu le semestre européen, qui est mis en œuvre pour la première fois cette année dans le cadre d'une réforme plus vaste de la gouvernance économique de l'UE.

Le semestre européen comporte le suivi simultané des politiques économiques, budgétaires et de l'emploi des États membres, sur la base de règles communes, au cours d'une période de six mois chaque année.

Les programmes nationaux de réforme permettent d'assurer une surveillance multilatérale des politiques économiques et de l'emploi des États membres, en répertoriant les mesures destinées à renforcer la croissance et en fixant des objectifs nationaux dans le cadre de la stratégie Europe 2020 pour l'emploi et la croissance.

Les programmes de stabilité ou de convergence ont pour objectif de garantir des finances publiques saines, conformément au pacte de stabilité et de croissance de l'UE, en tant que moyen de renforcer les conditions propices à la stabilité des prix et à une croissance durable.